

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

LE LUNDI 19 FEVRIER 2024 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 décembre 2023 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal modifie les délégations consenties en date du 28 septembre 2020 et prends acte que :

- Conformément à l'article L.2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.
- Les décisions prises en application de ces délégations peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.
- Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.
- Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.
- Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

Travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Petey – Quitus au Département pour la délégation de maîtrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal reconnaît que le Département a satisfait à l'ensemble de ses obligations nées de la convention de mandat et lui en donne quitus pour sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'opération réhabilitation et d'extension du gymnase Petey.

Convention avec le Département pour l'organisation d'un ciné-concert – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation d'un ciné-concert et tous documents s'y rapportant et permettant son application.

Convention avec le Lycée agricole Lucien Quelet – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec le lycée agricole Lucien Quelet pour la culture d'une champignonnière et ainsi que tous les documents ou avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Convention d'occupation du domaine public communal suite au transfert de l'exercice de la compétence IRVE à Territoire d'Energie 90 – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et tout autre document ou avenant ultérieur afférent à cette mise à disposition.